

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : OURIAGHLI

Prénom : MOHAMED

Numéro national : _____

Adresse : _____

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

MANDATS 2018

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE – DEPUTE

VILLE DE BRUXELLES – ECHEVIN (jusqu'au 01/07/2019)

IRIS – CHU BRUGMANN – MEMBRE DE L'AG

BRUSSELS MAJOR EVENT (BME) ASBL – MEMBRE DE L'AG

COMITE DES REPAS SCOLAIRES ET COMMUNAUX DE LA VILLE DE BRUXELLES (en dissolution, membre AG jusqu'au 10/12/2018)

BAPPA BXL ASBL (administrateur jusqu'au 01/02/2018)

MAISONS DE QUARTIER ASBL (administrateur jusqu'au 28/03/2018)

EUROBRUSSELS 2020 (membre AG, dissolution de l'ASBL le 23/02/2018)

FONCTIONS 2018

Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.

NEANT

FONCTIONS DÉRIVÉES 2018

On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.

GIAL ASBL (actuellement i-CITY) – PRESIDENT DE DROIT (jusqu'au 03/12/2018, en qualité d'Echevin de l'Informatique)

BRUXELLES SOLIDARITE INTERNATIONALE (BRISSI) ASBL – PRESIDENT DE DROIT (jusqu'au 21/12/2018, en qualité d'Echevin de la Solidarité Internationale)

BAPPA BXL ASBL (administrateur jusqu'au 01/02/2018, en qualité d'Echevin de l'Egalité des chances)

BRAVVO ASBL (administrateur jusqu'au 22/03/2018, en qualité de membre du Collège)

2. **Rémunérations et avantages** de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

RÉMUNÉRATIONS 2018

MONTANTS 2018

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat ⁽⁴⁾ dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE - DEPUTE

125.429,68 €

VILLE DE BRUXELLES - ECHEVIN

60.122,49 €

AVANTAGES DE TOUTE NATURE

MONTANTS 2018

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

VILLE DE BRUXELLES – ECHEVIN – GSM ET ABONNEMENT (montant 2018)

408,54 €

VILLE DE BRUXELLES – ECHEVIN – CONNECTION INTERNET A DOMICILE (montant 2018)

60,00 €

VILLE DE BRUXELLES – ECHEVIN – TABLETTE TACTILE (montant 2018)

36,00 €

VILLE DE BRUXELLES – ECHEVIN – VEHICULE DE FONCTION (montant 2018)

2.065,53 €

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2018

CHÂTEAU DE MODAVE ASBL – MEMBRE DU CA

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, **et** les rémunérations ⁶ perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

⁸ Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5^{ème} tiret</u>	<u>MONTANTS 2018</u>
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
NEANT	
<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)</u>	<u>MONTANTS 2018</u>
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
NEANT	

Fait à BRUXELLES

le 27 SEPTEMBRE 2019

Nombres d'annexes
2 (RECTO-VERSO)

Signature
MOHAMED OURIAGHLI